

M. Burton: ... de régler leurs problèmes économiques. Il faut préciser, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait fort bien désigner ces régions sans recourir au projet de loi à l'étude.

Des témoins au comité ont souligné qu'en ajoutant tout simplement 10 p. 100 aux frais d'immobilisations et \$2,000 par emploi aux subventions actuelles aux provinces de l'Atlantique on n'aiderait pas ces régions du Canada à se développer sur le plan économique. Ils ont en outre signalé qu'à l'heure actuelle seulement quatre subventions maximums ont été octroyées. Il me semble, et cela aussi on l'a mentionné au comité, qu'en ajoutant tout simplement aux mises de fonds par les subventions aux provinces atlantiques, on créera de nouveaux problèmes jusqu'ici ignorés.

L'étude du bill révèle clairement que le concept du centre de croissance est en désarroi...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député—pour la troisième fois—de traiter de l'amendement. Il serait peut-être utile pour le député et d'autres que je lise la motion et fasse remarquer, comme je l'ai déjà fait deux fois d'ailleurs, que l'amendement vise un point plutôt restreint.

La motion demande:

Qu'on modifie le bill C-205, tendant à modifier... en ajoutant... les mots suivants:

«toute fois, aucune subvention ne doit être accordée avant que le requérant ait fourni à la Couronne ou à un organisme désigné de la Couronne le nombre d'actions de la firme à laquelle se rapporte la demande dont la valeur, de l'avis du ministre, est équivalente au montant de la subvention; cependant, si le montant...»

Avec tout le respect que je dois au député, je lui signale qu'il devrait—et le Règlement est très clair là-dessus—parler uniquement du ministère ou de l'organisme qui exige qu'on lui fournisse des actions, lorsque le requérant reçoit une subvention. La présidence veut être extrêmement juste, mais le député a déjà pris plus de la moitié de son temps de parole. Il devrait donc, pendant le temps qui lui reste, traiter de l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que les remarques qu'il me reste à faire porteront sur l'amendement présenté à la Chambre. J'aimerais parler du concept d'expansion et le rattacher à l'amendement. Nous réclamons une certaine participation du public dans les programmes de subventions au développement régional et nous trouvons que celui-ci devrait toucher une partie des fonds fournis à ces sociétés en vertu de ces programmes. Il est très important de noter qu'à cet égard les concepts tout d'abord énoncés par le gouvernement dans le programme d'expansion ne concordent pas. L'adoption de cet amendement aidera à assurer à ce programme une meilleure direction et une plus grande mise au point. Les régions désignées, a dit le ministre, avaient favorisé une certaine expansion, mais il évite néanmoins de se compromettre et ne tient pas à donner trop de précisions.

Si nous voulons sérieusement concevoir un centre de croissance, monsieur l'Orateur, il me semble qu'au lieu de lancer des programmes spéciaux où l'on se contente

[L'hon. M. Marchand.]

d'envisager l'application d'une vaste région désignée par règlement, le gouvernement pourrait aider à mieux orienter ses programmes et mieux s'attacher à cette question importante.

C'est ce qu'ont souligné les témoins au comité, surtout ceux du Conseil économique de la région de l'Atlantique qui ont démontré qu'il y avait beaucoup de confusion dans les programmes gouvernementaux. Ils ignoraient si l'on suivait le principe du centre de croissance et si c'était encore un des objectifs du ministère. Ils ont souligné les problèmes suscités dans les provinces de l'Atlantique du fait de la dispersion actuelle des subventions.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne voudrais pas manquer d'impartialité envers le député et je tiens à bien préciser que je ne l'invite pas à prouver à la présidence que ses remarques sont en rapport avec l'amendement à l'étude.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il est tout à fait pertinent de suivre le concept des centres de croissance dans les propositions du ministère et d'y intéresser le public et le gouvernement en demandant que le gouvernement reçoive une partie des actions de ces sociétés. Il est à espérer que lorsque les compagnies recevront ces subventions, elles aideront à réaliser les objectifs que le ministère s'est fixés dans le passé. On peut se demander à l'heure actuelle si ces compagnies atteignent ces objectifs.

• (2.20 p.m.)

Je voudrais maintenant soulever un autre point que j'estime être de la plus haute importance au sujet de l'amendement à l'étude. Il s'agit de la confiance que le gouvernement accorde à l'entreprise privée et de ses dons généreux aux sociétés. C'est une des particularités les plus détestables de la mise à exécution et de l'application de cette loi et c'est une des principales raisons pourquoi nous avons proposé cet amendement. Une proportion importante des fonds engagés par le ministère sont distribués sous forme de subventions aux sociétés. Lorsqu'il s'agit simplement d'une subvention et que la compagnie qui la reçoit doit subir un contrôle pendant une période de temps limitée, il n'y a plus aucun contrôle public sur le placement, une fois cette période écoulée. Cette affaire est trop importante pour être simplement laissée à la discrétion de l'entreprise privée. L'expansion du programme régional de développement est trop important pour cela. Il est tout simplement impossible que nous nous en remettions aux entreprises privées, étant donné la nature même de ces problèmes et la nature même des solutions.

Nos problèmes de développement régional et les disparités régionales découlent du fait que, dans le passé, nous avons accepté qu'une partie si considérable de nos programmes de développement ait été placée sous le signe de l'aide inconditionnelle. Nous avons laissé les entreprises privées faire ce que bon leur semblait, sans nous préoccuper de savoir si cela répondait aux besoins des Canadiens ou si cela profitait à notre peuple. L'ampleur de ce programme est illustré par le